

COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 Juin 2024

Procès-verbal

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11

Présents: 11 Votants: 15 Procurations: 4

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi treize juin à vingt heures,

le Conseil Municipal régulièrement convoqué le sept juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: AUTRAN Thierry – BROHAN Paul – DRUGEON Marie-Christine – HUGUEL Yves – JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – POSSÉMÉ André

<u>Absents excusés</u>: GAUCHER Aline – MANHÈS Christine – NEVOUX Claude – PIQUET Joseline

<u>Pouvoir</u>: Aline GAUCHER à Yves HUGUEL – Christine MANHÈS à Dominique BONNE – Joseline PIQUET à Paul BROHAN – Claude NEVOUX à Thierry AUTRAN.

Secrétaire de séance : JÉHANNO Stéphane

Date d'affichage en mairie : le 17 juin 2024

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 17 juin 2024

Le Procès-verbal du 14 mai est adopté à l'unanimité par les membres présents.

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil, le rajout de deux points :

- 2024-06-08 : Diagnostic éclairage public
- 2024-06-09 : remboursement à un administré

Le Conseil Municipal accepte le rajout de ces deux points, à l'unanimité, en fin de séance.

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, de nouvelles élections doivent avoir lieux les 30 juin et 7 juillet, il convient de créer le bureau des élections.

<u>Ordre du jour</u> :

- Adoption PV du 14 mai 2024.
- Marché « restauration scolaire 2024 »
- Dispositif cantine à 1 euro
- Tarifs et règlements cantine et garderie
- Création régie « enfance jeunesse »
- Location logement communal règlement parties communes
- Dossier « bien dans sa tête, bien dans son corps » 2024
- Contrat électricité
- Autorisation environnementale **Rajout**:
 - Diagnostic éclairage public
 - Remboursement à un administré
- Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 14 mai 2024 à l'unanimité, observation de Thierry AUTRAN sur les remerciements lors de la cérémonie du 8 mai et rajouter que seul deux personnes du Conseil Municipal ont assisté à la cérémonie.

2024-06-01 Marché restauration scolaire 2024

Dans le cadre du groupement de commande signé le 6 février 2024 avec les communes de Malansac (coordonnateur), commune de Caden, commune de Pluherlin, commune de Saint Gravé et la commune de Saint Marcel, une consultation du marché de fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2024 (2024-2028) a été passée. Au vu des résultats Le Groupement de Commandes a retenu la société ARMONYS RESTAURATION située à Vannes, pour un tarif à la commune de :

3.20 HT soit 3.38 euros TTC repas enfant

3.45 HT soit 3.64 TTC le repas adulte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le choix du Groupement de commandes pour le prestataire Armonys 3.20 € HT soit 3.38 € TTC le repas enfant, pour une durée au tarif de de 3 ans plus un an supplémentaire à compter du 1er septembre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

2024-06-02 Dispositif « cantine à 1 euro »

La commune de Saint Gravé est éligible au dispositif « cantine à 1 euro » pour les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 euros.

Pour alléger le poids des dépenses d'alimentation des familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités d'une tarification sociale dans cantines scolaires. Pour cela, il verse une aide de 3 euros par repas servi au tarif maximal d'1 euro, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont une tranche est inférieure ou égale à 1 euro et les autres supérieures à 1 euro. Le tarif inférieur ou égal à 1 euro est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 euros.

Un bonus EGAlim peut être attribué par l'Etat d'un euro supplémentaire si la cantine scolaire est inscrite sur « ma cantine » et qu'elle déclare les données d'achats.

Il est proposé de rentrer dans ce dispositif à compter de la rentrée prochaine.

La commission scolaire-périscolaire s'est réunie le 3 juin dernier afin de déterminer les tranches à adapter.

Ce dispositif n'entraine pas de surcoût supplémentaire pour la commune.

Répondant déjà aux critères de la loi Egalim, la commune va s'inscrire sur la plateforme « ma cantine » pour bénéficier d'un euro supplémentaire sur la première tranche.

Il est rappelé que cette tarification sociale ne pourra pas être maintenue si le dispositif de l'Etat disparait.

Il est proposé de créer trois tranches comme ci-dessous :

CANTINE 2024/2025			
Quotient	Tarifs 1 - repas réservé	QF de 0 à 1000	1.00 €
Familial (QF)	Tarifs 2 - repas réservé	QF de 1001 à 1300	3.30 €
Référence CAF	Tarifs 3 – repas réservé	QF au-delà de 1301	3.60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent Monsieur le Maire à rentrer dans ce dispositif pour la rentrée
- Chargent le secrétariat à inscrire la commune sur la plateforme.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

2024-06-03 Tarifs et règlements cantine et garderie

Lors de la commission scolaire et périscolaire du 3 juin dernier, les tarifs et règlements cantine et garderie ont été étudiés.

Restauration scolaire:

CANTINE 2024/2025			
Quotient	Tarifs 1 - repas réservé	QF de 0 à 1000	1.00 €
Familial (QF)	Tarifs 2 - repas réservé	QF de 1001 à 1300	3.30 €
Référence CAF	Tarifs 3 – repas réservé	QF au-delà de 1301	3.60 €
Tarif unique repas non réservé			4.50 €
Frais de fonctionnement pour un panier repas P.A.I.			1,00 €
Repas adulte			5,60 €

Garderie - (ACM) Accueil Collectif de Mineurs :

GARDERIE		2024/2025	
Quotient familial Référence caf		A la ½ heure	
Tarif plancher	De 0 à 636	0.55 €	
	De 637 à 707	0.60 €	
Tarif médian	De 708 à 813	0.65 €	
	De 814 à 1120	0.70 €	
Tarif plafond	Au-delà de 1121	0.75 €	
Le ¼ d'heure, de 7h15 à 7h30 reste forfaitaire		0.40 €	
Récidive en cas de retard		5.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les tarifs comme présentés ci-dessus,
- Valide les règlements cantine et garderie comme annexés,

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

2024-06-04 Création régie « enfance jeunesse »

Pour la mise en place du dispositif « Argent de poche », il convient de créer une régie d'avance « enfance jeunesse » et d'ouvrir un compte auprès de la Banque Postale qui appartient au réseau DDFIP 56, afin de régler les dépenses concernant les missions « argent de poche », ainsi que des fournitures périscolaires pour les services « animation ».

Vu la délibération en date du 28 mai 2020, autorisant Monsieur le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 article 7 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- -D'instituer une régie d'avances avec compte DFT « enfance jeunesse », auprès des services de gestion comptable d'AURAY, avec l'obtention d'une carte bancaire pour permettre de payer ou retirer des espèces depuis n'importe quel DAB. Le compte de dépôt de fonds est institué au nom du régisseur avec un montant de 500 euros maximum (calcul fait sur la base de 20 missions à 15 € (soit 300 €) et 200 euros sur les 500 € de budget garderie). Cette régie d'avances est instituée à compter du 25 juin 2024.
- -D'ouvrir le compte auprès de la Banque Postale de Questembert.
- -D'établir un arrêté nominatif pour le régisseur et le suppléant de la régie d'avance avec un montant de 500 euros maximum.
- -De charger le régisseur d'effectuer les écritures nécessaires après déblocage d'une avance, sur les comptes ci-dessous : C/6068 C/6064 C/6288.

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

2024-06-05 locations logements communaux - règlement parties communes

Les travaux du logement du 2^{ème} étage du bâtiment communal Place de l'église arrivant à leur terme, il convient de déterminer le montant du loyer qui sera appliqué.

La superficie totale du logement est de 56 m² habitable. Après renseignements, il est proposé un montant de 500 euros par mois plus charges des parties communes (électricité, vmc, entretien des espaces communs). Une caution de 500 euros sera demandée à l'entrée dans les lieux.

Le règlement des parties communes sera inclus avec le contrat de location.

Un avenant, au contrat de location du logement du 1^{er} étage du bâtiment sera fait à compter de la mise en service des parties communes. Une provision pour charges sera réglée chaque mois, et régularisée en fin d'année.

Après avoir pris connaissance des modalités, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valident le montant proposé à 500 euros pour le loyer du logement 2,
- Valident le règlement des parties communes comme présenté,
- Chargent Monsieur le Maire de signer le contrat de location et les documents s'y afférant.

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

2024-06-06 Dossier « bien dans sa tête, bien dans son corps » 2024

Dans le cadre du plan des 5 000 terrains de sports la commune a la possibilité de déposer un dossier pour la création d'un parcours sport-santé connecté. Ce parcours répondra aux besoins identifiés par les partenaires auprès des différents publics, notamment ceux de : prévenir la sédentarité des enfants et des jeunes fréquentant l'école de la commune, limiter l'exposition aux écrans de plus en plus prolongée chez les jeunes, encourager la population de St Gravé à prendre soin de sa santé et de sa forme en lui proposant un équipement sportif de proximité, directement accessible à toutes et tous.

La commune a la possibilité de déposer un dossier. Au vu de vos avis le projet a été modifié. Vous trouverez ci-joint le plan de financement tel qu'il a été déposé le 5 juin dernier.

PLAN C	E FINANCEMEN	T PRÉVISIONNEL	
CHARGES	用。但是"的	PRODUIT	S
QUOI	PRIX HT	QUI	FINANCEMENT
INSTALLATIONS	17 917,00 €		
Casal Sport - 9 unités	17 917,00 €	Plan 5000 terrains de sport	22 711,20 €
		Reste à la commune	5 677,80 €
PRESTATIONS	9 240,00 €		
Pose des installations	8 400,00 €		
Réalisation de vidéos de coaching pour création de flashcodes	700,00 €		
Travail du coach sportif pour création de flashcodes	140,00 €		
COMMUNICATION	513,00 €		
Panneaux de parcours et signalisation PIC BOIS	513,00 €		
Panneaux d'accueil	719,00 €		
TOTAL	28 389,00 €	TOTAL	28 389,00 €

Au vu du tableau présenté, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Valide le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à ce dossier.

(Pour: 13 - contre: 2 (Joseline PIQUET - Paul BROHAN) - Abstention: 0)

2024-06-07 Contrat Electricité

En 2020, un contrat d'électricité avait été signé entre ENGIE et la commune pour un marché de 2021-2024 avec des tarifs bloqués. Le marché actuellement connait des hausses successives notamment dues à la situation géopolitique actuelle. Toutefois, les offres actuelles sont intéressantes pour anticiper le renouvellement du contrat actuel (ENGIE).

Le groupe Energies France a fait une étude comparative de l'électricité afin de réduire le coût de l'énergie.

Au vu des résultats transmis, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident de retenir l'entreprise OHM Energie pour un contrat 2025-2027.
- Chargent Monsieur le Maire de signer le contrat et les documents s'y afférant.

(Pour: 14 - contre: 0 - Abstention: 1 (Marie-Christine DRUGEON))

Arrivée de Christine MANHÈS à 20h50

2024-06-08 Diagnostic éclairage public

La commune a adhéré à la maintenance de l'éclairage public par Morbihan Energie en mai 2024, le diagnostic fait en 2014 étant trop ancien et des modifications ont été faites, il convient de faire un nouvel inventaire détaillé du parc d'éclairage public existant.

Le coût de cette intervention estimé à 13 euros par point lumineux, une subvention de Morbihan Energie à hauteur de 5.20 € par point.

Au vu des éléments en notre possession, il y a 133 points.

Le montant s'élèverait à 1 729 euros HT soit 2 074.80 € TTC. Une participation de Morbihan Energies de 5.20 € par point lumineux soit 691.60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Solliciter Morbihan Energies pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public du territoire avec le concours du bureau d'étude retenu.
- Prendre en charge le coût de cette intervention estimé à 13 euros HT par point lumineux.
- D'acter que Morbihan Energies versera une subvention à hauteur de 5.20 € par point lumineux conformément à son règlement financier.

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

2024-06-09 Remboursement frais à un administré

Lors des travaux de curage, une buse avait été endommagée chez un particulier, la société POMPEI a remboursé la commune en déduisant le montant de sa facture. Mais il convient de rembourser l'usager.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

 De régler la somme de 50 euros en remboursement de la buse endommagée à un administré (Mme PIQUET)

(Pour: 15 - contre: 0 - Abstention: 0)

Avis sur demande d'autorisation environnementale

Un avis sur la demande d'autorisation environnementale du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du Blavet et du Canal de Nantes à Brest. Ce dossier est consultable sur http://pgpod-blavet-canal.enquetepublique.net.

L'ensemble du Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette autorisation.

Foncier: Acquisition terrain pour bâtiment périscolaire

Comme expliqué lors d'un précédent conseil, la parcelle cadastrée ZH 37 est mise en vente pour une superficie de 1 520 m². La commune a fait appel aux services des Domaines pour une estimation. Aux regards des termes de comparaison, les services proposent de retenir 20 euros le m² soit 30 400 euros. Sur cette parcelle un bâtiment est positionné qui contient de l'amiante et pour lequel il est nécessaire de dépolluer pour une déconstruction, estimation 8 800 euros. Il est donc proposé une somme de 21 600 euros. Monsieur le Maire en a fait part aux vendeurs qui refusent ce montant.

L'ensemble des élus, propose de faire intervenir une entreprise de désamiantage afin de connaitre exactement le coût et pouvoir faire ensuite une proposition plus juste.

Marché Questembert Communauté « MAC voirie 2025/2028 »

Dans le cadre du groupement de commandes pour 2025/2028, Questembert Communauté demande l'inventaire des communes qui souhaitent adhérer à ce marché. (Programme voirie, panneaux de signalisation, curage de fossé).

Cette année, il a fallu faire réintervenir l'entreprise pour une reprise de travaux. Les entreprises locales ne peuvent pas répondre aux marchés de Questembert Communauté, et les élus souhaitent faire intervenir des entreprises de proximité. L'ensemble des élus ne souhaitent pas adhérer aux marchés proposés par Questembert Communauté.

(Pour: 0 - contre: 9 (Paul BROHAN - Joseline PIQUET - Thierry AUTRAN - Claude NEVOUX - Régis MONNIER — Marie-Christine DRUGEON - Firmin PANHALEUX - William LEBEDEFF — André POSSÉMÉ) - Abstention: 6 (Dominique BONNE - Yves HUGUEL - Aline GAUCHER - Yannick LE CARS - Stéphane JÉHANNO - Christine MANHÈS))

École de Peillac

Une demande reçue de la commune de Peillac sur les frais de fonctionnement de l'école publique pour un montant de 3 384.53 euros pour l'année 2023/2024. Cela concerne 3 enfants en primaire et 1 enfant en maternelle. Avis favorable à la demande.

Révision loyer commerce « Belgo Breizh »

La révision du loyer du Commerce devant intervenir cette année (3 ans). Monsieur le Maire informe les membres d'un courriel reçu de Mme Chenorio demandant de repousser d'un an le montant de la révision pour le commerce, rencontrant des difficultés financières. Stéphane JÉHANNO pense qu'il faut soutenir le commerce et qu'il faut le faire vivre. Les horaires d'ouverture ne sont pas assez nombreux.

Monsieur le Maire propose que la consultation pour le choix de la révision, se fasse sur bulletin secret.

(Pour: 9 - contre 4 - Abstention: 2)

Au vu des résultats, un courrier sera adressé à Mme CHENORIO, sur le choix de l'ensembles des élus de réviser le loyer à partir de cette année selon les indices prévus.

Élections : Tableau des élections

Le tableau des élections est rempli en séance comme ci-dessous et sera transmis à chaque membres du Conseil Municipal.

Président: D.BONNE / Vice-Président: C.MANHÈS / Secrétaire: P.BROHAN

<u>Assesseurs Titulaires</u>: André POSSÉMÉ – Yannick LE CARS <u>Assesseurs Suppléants</u>: Régis MONNIER – Christine MANHÈS

HORAIRES	Dimanche 30 juin 2024	Dimanche 7 juillet
8 h00 à	Christine MANHÈS, A1ine GAUCHER	Firmin PANHALEUX, Yves HUGUEL
10h30	Stéphane JÉHANNO	André POSSÉMÉ
10h30 à	Christine MANHÈS, Yannick LE CARS	Thierry AUTRAN, William LEBEDEFF
13h00	Yves HUGUEL	Marie Christine DRUGEON
13h00 à	William LEBEDEFF, Dominique BONNE	Aline GAUCHER, Régis MONNIER
15h30	André POSSÉMÉ	Stéphane JÉHANNO
15h30 à	Paul BROHAN, Thierry AUTRAN	Christine MANHÈS, Firmin PANHALEUX
18h00	Régis MONNIER	Paul BROHAN

Questions diverses

- -Monsieur le Maire informe les membres du bois disponible à la vente sur le terrain de l'extension du cimetière.
- -Yannick LE CARS fait un résumé de l'avancée des travaux sur le logement 2 du Belgo Breizh Validation des devis (dans la délégation du Maire), montant 2 066.36 € TTC de l'entreprise LMK Elec de St Gravé travaux d'électricité des parties communes. Le Consuel doit passer avant de mettre à la location.
- -Monsieur le Maire fait un retour de l'affaire Moriceau (achat masques pendant le COVID) La commune demande le remboursement.
- -Un étudiant de Vannes (studio Plescop) a sollicité la commune pour un tournage dans le cadre de ses études (Dolmen des follets, La Bogerais, sentier de Jeanne d'Arc) avis favorable.
- -Bulletin été Yves HUGUEL signale qu'ils ont été pris par les dossiers à déposer, un bulletin allégé va être préparé pour la rentrée.
- Dossier « dessiner et modeler » le projet a démarré avec une balade botanique. Tous les échanges lors de cette balade vont permettre de faire des croquis qui seront une base pour le choix des dessins, qui seront élaborés sur les panneaux béton et le transfo, ou pour la réalisation des totems lors des ateliers poterie Le calendrier des dates a été donné.
- Monsieur le Maire informe les membres du passage du jury des villages fleuris le 1^{er} juillet prochain.
- Validation du montant du devis pour le remplacement de cinq radiateurs à la médiathèque et deux radiateurs à la salle JDB pour un montant de 2 967.70 € HT
- Lecture du courrier de M. GUILLEMOT concernant la fermeture de la ruelle de jardin (au niveau du commerce).
- Mise à disposition de la population, en mairie, du registre sur « l' élaboration du PLUI»
- -Une cérémonie des nouveaux arrivants et des bébés se fera le samedi 7 décembre 2024.
- -prochain conseil municipal le 17 septembre 2024.

La séance est clôturée à 23h20 après avoir délibéré sur les points numérotés de 2024_06_01 à 2024_06_09

Le Maire
D. BONNE
Le Secrétaire de Séance
S.JÉHANNO